



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Miko

Question écrite n° 18309

Texte de la question

M. Michel Grandpierre attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur la situation de l'entreprise Miko de Longjumeau. Le groupe multinational Unilever qui n'est pourtant pas confronte a des difficultes financieres (resultats en hausse de 6 p. 100 en 1993 et benefice net de plus de 7 p. 100 !) entend en effet fermer le site Miko de Longjumeau et priver ainsi 200 salaries de leur emploi. La direction de l'entreprise n'entend par ailleurs se soucier ni des reclassements ni de l'avenir du site. Aussi lui demande-t-il d'agir pour que soient etudiees toutes les mesures alternatives a la suppression du site et quelles mesures il entend imposer pour que soient etudiees les plans de reprise (notamment des syndicats) et mis en place le cas echeant un veritable plan social.

Texte de la réponse

Au printemps dernier, le groupe Unilever a ete autorise par la Commission europeenne a acquerir la societe francaise Ortiz-Miko. La decision de fermer l' unite de Longjumeau est liee a la construction d'une nouvelle unite plus performante a Saint-Dizier. Dans un premier temps, le plan social depose par l'entreprise a fait l'objet d'un constat de carence par la direction departementale du travail de l'Essonne. L'administration avait notamment critique les modalites de fonctionnement de l'antenne emploi, l'insuffisance des propositions de reclassement et l'absence de recherche du maintien d'une activite sur le site. L'entreprise Ortiz-Miko et le groupe Unilever ont propose un nouveau plan social tenant compte de ces remarques et recherche un repreneur pour le site de Longjumeau. Des contacts avec un repreneur serieux sont sur le point d'aboutir. Ce projet devrait permettre la creation de cinquante emplois des le demarrage et de quatre-vingt-neuf d'ici a la fin de l'annee. Le Gouvernement reste tres attentif a l'evolution de la situation.

Données clés

Auteur : [M. Grandpierre Michel](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18309

Rubrique : Agro-alimentaire

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 28 novembre 1994

Question publiée le : 19 septembre 1994, page 4636

Réponse publiée le : 5 décembre 1994, page 6020